



Indice de la variation des coûts de mise en incinération des déchets non dangereux des activités économiques

Variations de prix en €/t (hors TGAP et hors coût de transport) entre le tarif pratiqué au cours de l'année 2025 et les conditions tarifaires applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les variations sont pondérées en fonction des volumes.

	Variation pondérée de l'indice
en € par tonne	
Auvergne Rhone-Alpes	+6.6
Bourgogne Franche-Comté	+3.6
Bretagne	+7.2
Centre-Val de Loire	+9.1
Grand Est	+6.8
Hauts de France	+9.4
Ile de France	+6.2
Normandie	+10.7
Nouvelle Aquitaine	+5.7
Occitanie	+5.1
Pays de la Loire	+9.1
Provence Alpes Côte d'Azur	+6.6

Afin d'assurer l'indépendance et la confidentialité des données, FEDERREC a confié à RYDGE Conseil l'élaboration des indices reflétant les variations des coûts de mise en incinération des déchets non dangereux des activités économiques. RYDGE Conseil est chargé de la collecte des données auprès du panel constitué par ses soins, de la compilation des données et de leur publication.

Source : RYDGE Conseil mandaté par FEDERREC